

Euronext, " La Bourse paneuropéenne "

Jean Blondeau (55),
membre du Conseil de surveillance d'Euronext

Issue de la fusion, en septembre 2000, des Bourses de Paris, Amsterdam et Bruxelles, Euronext a étendu en janvier 2002 sa couverture géographique et renforcé sa dimension économique ; elle a en effet acquis à cette époque la société britannique, Liffe, gérant à Londres une importante Bourse de produits financiers dérivés, et la société des Bourses de Lisbonne et Porto, qui regroupe l'ensemble des marchés boursiers portugais.

Au début de l'année 2002 ce sont 1 600 sociétés qui étaient cotées sur Euronext et leur capitalisation boursière était de 2 170 milliards d'euros (la crise boursière de l'année 2002 a entraîné une légère diminution de ces chiffres).

L'OBJECTIF POURSUIVI à la constitution du groupe Euronext était de participer à l'internationalisation des marchés de capitaux et de créer un marché global européen capable d'offrir aux opérateurs européens une liquidité accrue et des coûts de transactions plus faibles. Cet objectif se concrétise avec la mise en place d'une plate-forme de négociations commune aux quatre places du continent pour les marchés "cash" et la concentration à Londres des opérations sur les produits dérivés. Le groupe Euronext devient ainsi la première Bourse européenne intégrée.

La stratégie du Groupe aujourd'hui demeure définie selon trois axes :

- faciliter la croissance des marchés de capitaux en Europe en organisant un véritable marché européen efficace et créateur de valeur pour tous les utilisateurs du système boursier;
- définir des standards globaux en matière de négociation, compensation, règlement-livraison et services d'information;
- rester un meneur dans la consolidation européenne par la réalisation de fusions et d'alliances pour avoir en Europe un marché de capitaux plus large et plus efficace.

Euronext NV, la société mère du Groupe, est de droit néerlandais : elle est cotée sur toutes ses places depuis juillet 2001 et son capital est réparti depuis lors entre de nombreux actionnaires européens et américains. Elle est administrée par un Conseil de surveillance et un directoire. C'est un Français, Jean-François Théodore, qui est le président du directoire.

Comme le directoire, le Conseil de surveillance est composé de personnalités des cinq pays : il est présidé par un Néerlandais et il comprend trois Français, dont deux polytechniciens.

Le groupe Euronext emploie près de deux mille salariés. Il a réalisé en 2002 un chiffre d'affaires proche de un milliard d'euros, pour un résultat net de cent soixante-six millions d'euros.

Depuis le début de l'année 2003, le groupe Euronext est entré dans une phase d'intégration en se structurant en lignes de métiers transnationales ; ainsi, trois "**Strategic Business Units**" (SBU) ont été créées :

- la SBU "**Cash and Listing**", dont la direction et l'essentiel des moyens sont à Paris, est en charge du marché des titres (actions, **warrants**, **trackers**...) et de la gestion de la cote (relation avec les émetteurs, admissions en Bourse...). Le système informatique de négociation, identique sur l'ensemble des places couvertes, est le système NSC, développé à Paris à la fin des années quatre-vingt-dix;

- la SBU "**Derivatives**", dont la direction est confiée au Liffe (Londres), est en charge des marchés de produits dérivés, qu'ils soient de taux, d'actions ou de **commodities**. Déjà déployé à Londres, Paris et Bruxelles, le système de négociation "Connect", développé par le Liffe, sera généralisé à l'ensemble des implantations du Groupe en 2004;

- la SBU "**Clearing**", dont l'essentiel des moyens et la direction sont à Paris, assure la compensation des négociations sur titres et produits dérivés des places de Paris, Bruxelles, Amsterdam, et prochainement de Porto et Lisbonne. Elle utilise la plate-

forme informatique " C21 " mise en place par la chambre de compensation parisienne Clearnet depuis quelques années. Les opérations traitées par le Liffe sur la place de Londres sont, quant à elles, compensées par la London Clearing House (LCH), donc à l'extérieur du groupe Euronext.

La chambre de compensation a deux fonctions : par la simple compensation des opérations réalisées entre les membres des marchés, elle réduit mécaniquement le nombre de flux financiers à traiter, donc les coûts correspondants. En s'interposant en contrepartie centrale entre les membres auprès desquels elle couvre son risque, quotidiennement ou même en **intra-day** en cas de variation brutale des marchés, elle se positionne en coupe-circuit en cas de défaillance d'un intervenant. Elle assure ainsi une fonction de sécurité, limitant les risques d'effet domino, et par conséquent le risque systémique.

En sortie de la chambre de compensation, les règlements et livraisons résultant de négociations sur les titres peuvent être réalisés soit chez les dépositaires centraux nationaux (Euroclear France, ex-Sicovam, pour la France, Necigef pour les Pays-Bas, CIK pour la Belgique), soit chez Euroclear Bank.

Ainsi, lorsque les convergences déjà largement engagées seront achevées, le marché paneuropéen des titres et des produits dérivés aura une réalité : étant réalisées dans un univers européen devenu domestique, les transactions jusqu'à présent trans-frontalières s'effectueront au meilleur coût et avec le maximum de sécurité. Elles bénéficieront

d'une liquidité accrue par le seul fait de l'élargissement du marché. Au bout du compte, ce sont bien les entreprises émettrices et les épargnants qui en sortiront gagnants. ■